



Conseil municipal du Vendredi 25 Mars 2022 – 18h00

MDC – Salle Léon Jean Grégory

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

ETAIENT PRÉSENTS (par ordre alphabétique) :

ADROGUER-CASASAYAS Séverine- BADIE Anne- BATALLER-SICRE Brigitte- BATARD Benjamin- BOUCHAL Jeanne-Marie- BOURRAT Alix- BROSSARD Lucie- GONZALEZ Nicole- HAMELIN Fabrice- LAVAIL Jean-Marie- MON Nicole- OLIVE René- PARRA Lucie- PEREZ Raymond- PONTICACCIA-DORR Josiane- PORRA Régis- RAYNAL Sabine- SUCH Christophe- VAUX Anna- VOISIN Thierry

ETAIT ABSENT :

CAZENOVE Sébastien
JULIA Jonathan
MONSIEUX Sébastien

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

KHOUSOMBATH Julia Procuration à BATALLER-SICRE Brigitte
LEMORT Raymond Procuration à LAVAIL Jean-Marie
MALHERBE Hermeline Procuration à GONZALEZ Nicole
MESTRES Stéphane Procuration à BOURRAT Alix
SEGUREL Jean François Procuration à BATARD Benjamin
SCHLEGEL Pascal Procuration à VOISIN Thierry

Le Maire procède à l'appel et constate le quorum.

M. Régis PORRA est désigné Secrétaire de Séance à l'**unanimité**.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'**unanimité**.

Il procède alors à l'examen de l'ordre du jour et propose d'y rajouter deux points :

- 16 bis – convention avec les écoles pour l'animation du skate-Park
- 18 bis – convention avec le CDG66 pour couvrir le besoin d'un renfort temporaire

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'**unanimité**.

Le Maire ferme la séance et la rouvre avec le nouvel ordre du jour.

SERVICE FINANCES

Le Maire quitte la salle. Dès lors, la présidence de la séance est assurée par M. Jean-Marie LAVAIL, Adjoint aux Finances qui préside les points 1 à 6.

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET THEATRE :

Budget Théâtre	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
FONCTIONNEMENT	206 950,59 €	206 950,59 €	0

Le compte administratif 2021 du théâtre est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Délibération N° 020-2022

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET THEATRE

Le compte de gestion du Trésorier transmis aux membres du conseil étant en parfaite concordance avec les écritures comptables 2021 du budget Théâtre, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITE** approuve les comptes de gestion du Budget annexe « Théâtre des Aspres ».

Délibération N° 021-2022

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES	Résultat d'exercice
INVESTISSEMENT	3 199 433,45 €	3 522 736,17 €	+ 323 302,72 €
+ Restes à réaliser	1 617 522,15 €	2 195 908,47 €	+ 578 386,32 €
FONCTIONNEMENT	6 122 656,32 €	8 761 681,42 €	+2 639 025,10 €

Jean Marie LAVAIL retrace les comptes de l'année 2021.

Il indique les ratios et conclut en rappelant que le Compte Administratif pour l'exercice 2021, fait ressortir :

- Un excédent de Fonctionnement de 2 639 025,10 €
- Un excédent d'Investissement de 323 302,72 € et un excédent de 578 386,32 € au titre des Restes à réaliser soit un excédent global de de 901 689,04 €.

Le compte administratif 2021 du Budget principal est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Délibération N° 022-2022

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le compte de gestion du Trésorier étant en parfaite concordance avec les écritures comptables 2021 du budget général de la commune, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITE** approuve les comptes de gestion du Budget Principal.

Délibération N° 023-2022

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Jean-Marie LAVAIL propose d'affecter le résultat comme suit :

- Un excédent d'investissement reporté de 323 302, 72 €, à inscrire au chapitre 001
- Un excédent de fonctionnement à reporter de 2 639 025,10 €, dont 1 659 025,10 € en recette d'investissement au compte 1068 – Réserve et 980 000 € en recette de fonctionnement au compte 002-Excédent antérieur

Sur proposition de M. l'Adjoint aux finances, désigné Président de Séance, le Conseil approuve l'Affectation des résultats telle que présentée à l'**UNANIMITE**

Délibération N° 024-2022

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Jean-Marie LAVAIL poursuit sa présentation, rappelant les modalités de substitution de la Taxe d'Habitation par la Taxe Foncière du Département et propose le maintien des taux, sans augmentation.

Foncier bâti	37,92*
Foncier non bâti	32,84

* *Foncier bâti de la commune (17.82%) + foncier bâti transféré du département (20.10%)*

Le Conseil se prononce à l'**UNANIMITE** pour le maintien des taux d'imposition tels que rappelés ci-dessus.

Délibération N° 025-2022

7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - THEATRE DES ASPRES

Départ de Mme BROSSARD qui donne son pouvoir à René OLIVE

Jean-Marie LAVAIL présente le budget annexe du Théâtre. Il propose au Conseil Municipal un budget primitif 2022 pour le théâtre qui s'équilibre en section de fonctionnement à 347 000 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** le Budget 2022 du Théâtre des Aspres.

Délibération N° 026-2022

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Départ Sabine RAYNAL – Pouvoir à Régis PORRA

Jean-Marie LAVAIL indique que le Budget Primitif 2022 reprend les résultats du Compte Administratif 2021 après affectation et s'équilibre :

- en section de Fonctionnement à 8 448 627 €
- en Section d'Investissement à 9 333 782,87 €

Départ Anne BADIE – Pouvoir à Anna VAUX

Par 25 voix pour et 1 abstention – Mme Josiane PONTICACCIA-DÖRR – le budget 2022 est approuvé à la **MAJORITE**.

Délibération N° 027-2022

9. DETERMINATION D'UNE GRILLE TARIFAIRE DE FACTURATION DES SINISTRES

Le Maire propose, d'établir une grille tarifaire pour les réparations effectuées par les services communaux suite à des dégradations volontaires ou involontaires de biens publics.

Désignation	Montant TTC
Main d'œuvre : Taux horaire d'un agent	31,20 € / heure
Forfait Mobilier Urbain : Mise en sécurité, dépose, transport, pose, petit outillage... (Panneau de signalisation, potelet, barrières...)	50 €
Forfait espaces verts : Mise en sécurité, dépose, dessouchage, élagage, transport, pose, petit outillage...	150 €
Forfait Voirie : Remise en état voirie, Mise en sécurité, dépose, transport, enrobé, trottoir, petit outillage...	200 €
Forfait Tractopelle : Mobilisation tractopelle, carburant (Taux horaire)	75 € / heure

Les membres du Conseil Municipal approuvent à **L'UNANIMITE** la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Délibération N° 028-2022

10. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	SUBVENTIONS VOTEES LE 26/1/2022	PROPOSITION CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2022
ACA		300,00 €
ACCA DE THUIR		500,00 €
AIKIDO THUIR		200,00 €
AMICALE CHATS		300,00 €
AMICALE PETANQUE		300,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG		500,00 €
AMICALE POMPIERS		2 000,00 €
ANACR		150,00 €
ASSOCIATION LES BEAUX MASQUES		2 400,00 €
ASSOCIATION DES GEGANTS		500,00 €
ATELIER DANSE MODERNE (JAZZ)		300,00 €
BASKET		3 000,00 €
BILLARD LUB THUIRINOIS		150,00 €
BOXING CLUB THUIR		2 000,00 €
BRIDGE CLUB DE L'ASPRES		200,00 €
CANTILENE		500,00 €
CHATS LIBRE CANTERRANE		2 000,00 €

CHŒUR DE L'ASPRE		400,00 €
CLUB DU 3E AGE		1 000,00 €
COLLA AMISTAT		400,00 €
COMITE DE JUMELAGE THUIR/ORDINO		350,00 €
DANSAIRES CATALANS		800,00 €
ECOLE DE RUGBY		1 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	18 000 €	3 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE - FANFARE		3 000,00 €
EXPRESSION URBAINE		500,00 €
FNACA		500,00 €
Football CLUB THUIRINOIS	15 000 €	8 000,00 €
GROUPEMENT SARDANISTE		450,00 €
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE		300,00 €
GYMNASTIQUE THUIRINOISE		200,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININE		200,00 €
HANDBALL CLUB DE THUIR	25 000 €	15 000,00 €
<i>HANDBALL CLUB DE THUIR SECTION FEMININE</i>		<i>5 000,00 €</i>
JAMBALAYA COUNTRY CLUB		200,00 €
JUDO CLUB THUIRINOIS	2 000 €	2 000,00 €
L'ART SCEN'		200,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS		500,00 €
LES FOULEES DE THUIR (Escapade)		1 000,00 €
MEDAILLES MILITAIRES		300,00 €
PHOTO CLUB		550,00 €
POLYPHONIES D'ICI ET D'AILLEURS		300,00 €
PREVENTION ROUTIERE		100,00 €
SMTT		400,00 €
TENNIS CLUB DE THUIR		1 000,00 €
TENNIS DE TABLE THUIRINOIS		500,00 €
THEATRE DU GECKO		350,00 €
THEATRE DE L'HERMIONE		350,00 €
THUIR NATATION		1 000,00 €
UNC SECTION THUIR		300,00 €
UNRPA		800,00 €
UST	25 000 €	5 000,00 €
<i>UST SECTION FEMININE</i>		<i>5 000,00 €</i>
VTT CLUB DE THUIR		800,00 €
Thuir Solidarité	4 000 €	2 000,00 €
CCAS	30 000 €	/
Amicale du Personnel	15 000 €	/
Fondation 30 Millions d'amis	2 100 €	/
COOPERATIVE SCOLAIRE		
Ecole Jules Ferry	/	11 300,00 €
Ecole Jean Jaurès	/	6 300,00 €
Ecole Mûriers	/	3 600,00 €
Ecole Maurette	/	4 500,00 €

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITE** l'attribution des subventions figurant sur la liste ci-dessus.

Délibération N° 029-2022

11. APPROBATION DES TARIFS 2022 DE LA PISCINE MUNICIPALE

Entrée Piscine :

	TARIF THUIR	TARIF EXTERIEURS
Entrée adultes	3,50 €	4,00 €
Abonnement 10 entrées (adultes)	30,00 €	35,00 €
Abonnement enfants de moins de 12 ans – 1 mois	20,00 €	22,00 €
Abonnement de 12 à 18 ans – 1 mois	25,00 €	27,00 €
Entrée de 12 à 18 ans	3,00 €	3,50 €
Entrée enfants de moins de 12 ans	2,20 €	2,50 €
Entrée enfants de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Accueil de Loisirs (accompagnateur gratuit)	2,00 €	2,50 €
Ligne d'eau	12 €/heure	15 €/heure

Restauration rapide :

Sandwichs (sous réserve – restrictions sanitaires)	2,00 €- 2,50 €- 3,00 €
Boissons froides, glaces et chips	1,50 € – 2,00 €
Boissons chaudes	1,00 €- 1,50 €
Confiseries	1,00 €- 1,50 €
Glaces	1,50 – 2,00 €- 2,50 €
Salades	3,00 €

Autres :

Location de transats	2,00 €
----------------------	--------

Les tarifs de la piscine sont approuvés **A L'UNANIMITE**.

Délibération N° 030-2022

SERVICE ADMINISTRATIF

12. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire propose d'adopter le règlement intérieur de la piscine municipale tel que proposé et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Le Maire ouvre le débat et en l'absence de remarques, procède au vote au terme duquel le règlement de la piscine est approuvé **A L'UNANIMITE**.

Délibération N° 031-2022

13. OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES 2022

Le Maire rappelle que le conseil a déjà délibéré pour l'ouverture de 4 dimanches sur l'année 2022 et indique la réception d'une demande postérieure à cette délibération. Il précise que les textes prévoient

la possibilité d'accorder une ouverture 12 dimanches par an, sous réserve de l'approbation du conseil communautaire. Ce dernier, réuni en séance le 24 février 2022 s'est prononcé favorablement à l'ouverture des commerces de détail pour l'année 2022 les dimanches suivants :

- 02 Janvier
- 09 – 16 -23 et 30 Octobre
- 06 – 13 – 20 et 27 Novembre
- 4 – 11 et 18 Décembre 2022.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** donne son accord pour l'ouverture dominicale des commerces sur la ville de THUIR, limitée aux dates précisées ci-dessus.

Délibération N° 032-2022

14. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION – ASSISTANCE A GESTION DES ARCHIVES

Le Maire rappelle l'important chantier à engager en faveur de la gestion des archives qui doivent être triées et digitalisées.

Il propose de mobiliser l'assistance technique du centre de gestion, dont un projet de convention a été transmis aux membres du conseil municipal.

Il ouvre le débat et en l'absence de remarques procède au vote au terme duquel le conseil municipal à l'**UNANIMITE**, approuve le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

Délibération N° 033-2022

15. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES PAR LE DEPARTEMENT

Le Maire informe que par courrier du 30 décembre 2021 le Conseil départemental notifiait la possibilité d'une mise à disposition à titre gratuit de défibrillateurs semi-automatiques, sous couvert de conclure une convention d'une durée de 4 ans.

Le conseil municipal à l'**UNANIMITE**, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Délibération N° 034-2022

16. CONVENTION D'ANIMATION DU FUTUR SKATE PARK

Le Maire propose une convention, dont le projet a été transmis aux membres du conseil municipal, mobilisant le partenariat de l'association Brave'Arts, Assistant à Maitrise d'Ouvrage de la commune pour ce projet, affilié à la Fédération nationale des sports de glisse et le service jeunesse de la communauté de communes des Aspres, en faveur d'une animation pérenne du futur skate-park.

Le conseil municipal approuve le projet de convention à l'**UNANIMITE** et autorise le Maire à la signer.

Délibération N° 035-2022

16 BIS. CONVENTION D'ANIMATION DU FUTUR SKATE-PARK AVEC LES ECOLES

Avec la même volonté d'assurer une animation pérenne du site, et afin de répondre aux exigences des dispositifs de l'Agence Nationale du Sport, il est proposé de conventionner avec les écoles afin de mettre à disposition l'équipement pour favoriser les activités éducatives sportives des scolaires.

Le projet de convention remis sur table aux membres du conseil municipal est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Délibération N° 036-2022

17. PROJET DE CONVENTION DE PRESTATION POUR LE RECRUTEMENT DE MEDECINS

Dans le cadre des divers dispositifs mobilisés par la commune en faveur de la lutte contre la désertification médicale, le Maire propose d'envisager de conventionner avec un prestataire de service chargé de recruter des médecins.

Le projet de convention a été transmis aux membres du conseil municipal, lequel s'est prononcé favorablement à **L'UNANIMITE**.

Délibération N° 037-2022

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Technique réuni le 24 mars 2022 a émis un avis favorable à la création de postes d'adjoints techniques afin de pérenniser le contrat de personnels sous contrat.

Le Maire propose la création des postes suivants et par là-même l'actualisation du tableau des effectifs :

- 1 poste d'Adjoint technique 20/35^{ème} (service d'entretien des locaux)
- 2 postes d'adjoint technique 25/35^{ème} (service d'entretien des locaux)
- 1 poste d'adjoint technique 31/35^{ème} (service d'entretien des locaux)
- 1 poste d'adjoint technique 35/35^{ème} (espaces verts)

Le conseil municipal approuve à **L'UNANIMITE** la création des postes et la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Délibération N° 038-2022

18 bis Convention d'adhésion au service public de l'emploi temporaire (CDG66)

Le Maire indique que le service Remplacement Mission Temporaires du centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Pyrénées-Orientales, a pour objectif de mettre à disposition des agents qualifiés pour une durée déterminée auprès des collectivités territoriales afin d'assurer la continuité de service public.

Il propose de souscrire à l'adhésion à ce service afin d'y recourir en cas de besoin et de l'autoriser à signer la convention remise sur table.

Le conseil, à **L'UNANIMITE**, autorise le Maire à signer la convention proposée.

Délibération N° 039-2022

SERVICE URBANISME

19. RETROCESSION DE PARCELLES DE LA RESIDENCE DES ASPRES A L'OPHLM66

Le Maire propose de procéder à la rétrocession des parcelles AP 477, 478, 479, 480, 481, 482 et 483 à l'OPHLM66, en vue de la résidentialisation des HLM des Aspres.

Le conseil municipal, à **L'UNANIMITE** se prononce favorablement à la rétrocession des parcelles susmentionnées.

Délibération N° 040-2022

20. CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA ZAC LES ESPASSOLES

Le Maire indique que la Commission de Délégation de Service Public désignée par délibération en date du 18 février 2021 est l'instance d'attribution. Cette dernière, présidée par Raymond PEREZ, a décidé de retenir le candidat : AM – 1066 avenue Eole – 66100 Perpignan.

Il appartient au Conseil Municipal, au terme de la procédure de consultation, au vu de la proposition de l'élu habilité et du rapport d'analyse des offres finales transmis, de se prononcer sur le choix du concessionnaire et d'approuver le contrat de concession et ses annexes.

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITE**, approuve le choix du concessionnaire et le projet de contrat de concession transmis.

Délibération N° 041-2022

21. CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LE PROJET URBAIN INTEGRE DES ALBERES

Le Maire rappelle le Projet Urbain Intégré des Albères qui consiste en la construction d'une résidence senior, des espaces dédiés aux activités de commerces ou de services et aménagements paysagers et urbains sur l'emprise de l'actuelle crèche qui doit ainsi être reconstruite sur un site distinct.

Le Maire rappelle ensuite qu'en respect du groupement de commande constitué avec la communauté de communes des Aspres, la Commission de Délégation de Services Publics qui a sélectionné le concessionnaire était mixte et qu'elle a retenu le candidat HELENIS – 1366 avenue des Platanes – 34 970 LATTES.

Il appartient au Conseil Municipal, au terme de la procédure de consultation, au vu de la proposition de l'élu habilité et du rapport d'analyse des offres finales transmis, de se prononcer sur le choix du concessionnaire et d'approuver le contrat de concession et ses annexes.

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITE**, approuve le choix du concessionnaire et le projet de contrat de concession transmis.

Délibération N° 042-2022

Compte-rendu des décisions

N°003-2022	Location appartement communal n°22 B-2ème étage 1 rue de La Riberette
N°004-2022	Attribution de Marché de Maîtrise d'œuvre par procédure adaptée : Maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation et d'extension du « Trianon » Villa Palauda
N°005-2022	Demande de Subvention Jardins Familiaux auprès du Conseil Départemental – Annule et remplace la décision n°156-2021
N°006-2022	Marché de fournitures courantes et services par Procédure Adaptée – Avenant n°2 au Marché de Fourniture et pose de Garde-Corps pour les bassins de la Villa Palauda
N°007-2022	Attribution d'une MAPA : Aménagement av. Ecoiffier
N°008-2022	Location appartement n° 21-C 1 rue de la Riberette
N°009-2022	Location appartement communal 2 ter rue D.de Séverac
N°010-2022	Location Emplacement n°15 Garage la Fruitière
N°011-2022	Location Emplacement n°02 Garage la Fruitière

N°012-2022	Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'élaboration d'un Plan de Gestion du Site classé : Parc Palauda
N°013-2022	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Théâtre des Aspres – Saison culturelle 2022/2023
N°014-2022	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Théâtre des Aspres – Aide au Lieu 2022/2023
N°015-2022	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : Programme 2022 : redynamisation du Bourg Centre – Les Aspres
N°016-2022	Demande de subvention auprès de l'Etat : Plaine des Sports-Tranche 2
N°017-2022	Sollicitant un financement auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'un véhicule

Délibération N° 043-2022

Questions diverses

La séance est levée à 20h00.

